



## Loi sur les Eglises nationales: rapport à remettre au canton

**La nouvelle loi sur les Eglises nationales prévoit que les Eglises nationales établissent à l'intention du canton de Berne le compte-rendu des prestations financières et bénévoles qu'elles fournissent. Des outils et aides ont été élaborés pour effectuer la saisie de ces prestations.**

Dans le cadre de leurs rapports à l'intention du canton, les trois Eglises nationales doivent justifier et commenter l'ensemble des activités bénévoles qu'elles accomplissent au sein des paroisses, des entités régionales et des Eglises nationales. Le rapport sert de base à la détermination de la contribution cantonale au titre des prestations d'intérêt général.

Le premier rapport sera remis en janvier 2023 sur la base des chiffres des années 2020 et 2021. Les trois Eglises nationales se sont entendues pour élaborer une solution prévoyant que les bénévoles relèvent eux-mêmes leurs activités. Il est prévu de saisir également les activités bénévoles accomplies à l'échelon supérieur aux paroisses ou qui se déroulent hors structure paroissiale.

### Entités chargées de la saisie

Les paroisses, paroisses générales, associations de paroisses, par exemple Par8 et Erguël, les entités régionales, les arrondissements et les services généraux assument la responsabilité de la saisie de ces activités et de leur remise au début 2021 à l'Eglise nationale. En automne 2020, vous recevrez à cet effet un accès pour la saisie électronique des données via une base de données.

Les entités chargées de la saisie sont responsables de:

- consigner toutes les interventions des bénévoles de toutes les activités / tous les projets placés sous leur responsabilité durant l'année et de les remettre à l'Eglise nationale dans les délais impartis.
- désigner une personne chargée de la remise des données à l'Eglise nationale.
- s'organiser en sorte que les interventions ne soient saisies qu'une seule fois (nécessité éventuelle de s'entendre au préalable avec d'autres entités de saisie ou avec les Eglises nationales).

### Données importantes destinées aux entités chargées de la saisie

à partir du 16 décembre, les outils suivants seront mis en ligne sur le site de Refbejuso:

- Formulaire obligatoires (Excel) pour la saisie des prestations accomplies par des bénévoles
- Explications pour la saisie des prestations accomplies par des bénévoles (selon art. 30 OEgN)
- Autres informations actuelles et contacts pour renseignements.

1<sup>er</sup> trimestre 2020: répartition des tâches au sein de l'entité de saisie: qui saisit quelles activités; démarrage du recueil des données (formulaire responsables activités)

4<sup>er</sup> trimestre 2020: les entités chargées de la saisie des données les transfèrent sur la base de données

Janvier 2021: remise des données saisies à l'Eglise nationale (via la base de données) en même temps que la statistique ecclésiale

Les services généraux proposent cinq séances d'introduction à la saisie en janvier et février, dont une en français en février. Ces séances s'adressent aux responsables des entités de saisie qui souhaitent davantage d'aide et d'explications.

Informations sur la séance d'introduction en français:  
Refbejuso.ch -> Formation

[Lien vers les règlements, qui sont en attente de mise en vigueur:](#)

